

Province de Québec  
Ville de Saint-Basile, le 5 septembre 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 5 septembre 2017, À 18:30 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

**SONT PRÉSENTS**, Madame et Messieurs les conseillers :

Denys Leclerc	Réjean Leclerc (arrivée à 18h40)
Lise Julien	Gino Gagnon
Claude Lefebvre	Yves Walsh

**FORMANT QUORUM**, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Paulin Leclerc, directeur général  
Joanne Villeneuve, greffière  
Yves Savard, directeur des travaux publics

204-09-2017

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 18h30;

**Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** la présente séance est légalement constituée.

**Attendu que** l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

**Adopté.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un membre de la Société d'histoire demande au conseil si la réception de l'Hôtel de Ville peut servir de point de vente pour leurs différents livres étant donné qu'ils ont perdu leur site actuel suite à la fermeture de Tissus Manon. Les ventes de livres représentent une quinzaine d'exemplaires par année. Les membres de conseil autorisent ce point de vente à la réception de l'Hôtel de Ville pour une période d'essai d'un (1) an.

Un citoyen de la rue Saint-Georges s'est présenté afin de rapporter un problème au niveau du stationnement dans ladite rue suite au lignage de la piste cyclable de chaque côté. Il demande au conseil de trouver une façon plus adéquate afin de régler le problème de stationnement et de respecter la sécurité des cyclistes, piétonniers et écoliers. Le conseil regardera la situation avec le responsable de la voirie afin de trouver une solution à appliquer l'an prochain.

**ARRIVÉE DE MONSIEUR RÉJEAN LECLERC À 18H40**

À ce stade-ci de l'assemblée, Monsieur Réjean Leclerc prend son siège de conseiller à 18h40.

**205-09-2017**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Portneuf**  
**Ville de Saint-Basile**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 09A-2017**

---

Règlement décrétant une dépense de 960 600 \$ et un emprunt de 960 600 \$ pour des travaux de réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique sur une distance de ± 285 mètres linéaires.

---

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 août 2017;

**Considérant qu'une** copie du projet règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Considérant que** toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées;

**Sur la proposition** de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le projet de règlement numéro 09A-2017 soit et est adopté.

**Que** le règlement d'emprunt final sera adopté à une séance subséquente.

**Adopté.**

**206-09-2017**

**TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN PONCEAU RANG SAINTE-ANNE  
– EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT (#1718) (N/D : 602-130)**

**Attendu que** ce conseil décrète des travaux de réfection d'un ponceau dans le rang Sainte-Anne de l'ordre de 90 000 \$;

**Attendu que** ces travaux ne sont pas prévus au programme triennal d'immobilisation 2017, 2018, 2019;

**Attendu que** ce conseil prévoyait le financement de ces travaux par un règlement d'emprunt et une subvention en lien avec la demande au programme réhabilitation du réseau routier local – volet – redressement des infrastructures routières locales selon la résolution 176-07-2017;

**Considérant que** la demande de subvention au programme réhabilitation du réseau routier local – volet – redressement des infrastructures routières locales a été refusée;

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil de la Ville de Saint-Basile annule l'avis de motion concernant le règlement d'emprunt.

**Que** le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise le financement de cette dépense à même un emprunt à son fonds de roulement d'un montant de 90 000 \$, payable sur 5 ans, à raison d'une remise annuelle équivalente à 18 000 \$.

**Adopté.**

**207-09-2017**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Sur la proposition de** Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h20.

**Adopté.**

\_\_\_\_\_  
Jean Poirier, maire

\_\_\_\_\_  
Joanne Villeneuve, greffière

